

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Montastruc-la-Conseillère
Séance ordinaire du 4 juillet 2023**

Convocation envoyée le 28 juin 2023

Nombre d'Élus.....23

Délibération N° 2023_05_07

Nombre de présents..... 15

Nombre de procurations.....8

Nombre d'absents... ..0

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Présents : Jean-Baptiste CAPEL, Véronique MILLET, William LASKIER, Nathalie BACHELET, Serge PEREZ, Vincent MESTDAGH, Sandrine GRELET, Marjorie MAUCOUARD, Hervé SAINGIER, Daniel FORTIER, Geoffrey PELEGRY, Chantal MICHAUX, Jean RIUS, Patricia CADOZ, Médéric GAUTIER,

Procurations :

Mireille LAURENS donne pouvoir à Nathalie BACHELET

Sandrine CHAUBET donne pouvoir à Daniel FORTIER

Agnès DU LAC donne pouvoir à Véronique MILLET

Philippe LALANNE donne pouvoir à William LASKIER

Mania LE NIVET donne pouvoir à Marjorie MAUCOUARD

Adeline GUIBERT donne pouvoir à Jean RIUS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Chantal MICHAUX

Nabila SENHADJI donne pouvoir à Patricia CADOZ

Secrétaire de séance : Marjorie MAUCOUARD

Objet : Approbation d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'orgue

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune a pour souhait de remettre en état l'orgue de l'Eglise Saint-Barthélemy de Montastruc-La-Conseillère, afin de l'exploiter comme il l'a été pendant des années avec des concerts réguliers. Son état ne permet pas aujourd'hui d'aller au-delà d'un accompagnement de messe et le coût de cette rénovation (environ 18 000€) ne peut pas être pris en charge dans sa totalité par la commune.

La restauration de l'orgue participerait à la revitalisation du centre-bourg par une programmation régulière de concerts et permettrait de proposer une offre culturelle, l'intérêt de cet instrument ayant vocation à rayonner sur le territoire des intercommunalités voisines.

Afin d'aider au financement de cette restauration, la commune de Montastruc-La-Conseillère souhaite signer un partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui permettra de lancer une campagne d'appel aux dons populaire visant à encourager le mécénat populaire et d'entreprise.

Pour mettre en œuvre une souscription publique, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de partenaires ayant une connaissance de ce type de financement, du contexte des collectivités territoriales et également des enjeux patrimoniaux que sous-tend ce type d'opération.

Dans ce cadre, la Fondation du Patrimoine, acteur du développement local et durable et qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde du patrimoine local, pourra accompagner la commune dans la mise en place et la gestion de la souscription publique.

Il est aujourd'hui proposé de conclure une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de définir les modalités d'intervention de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

La présente convention ci-jointe annexée est conclue pour une durée maximale de cinq ans à compter de sa signature. Elle prendra fin avant même l'échéance de ce délai, dès lors que les travaux seront réalisés.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le conseil municipal approuve la conclusion d'une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine concernant la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Barthélemy de Montastruc-La-Conseillère.

Article 2 : Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine Occitanie-Pyrénées pour 230€.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de collecte de dons et tous documents s'y réfèrent.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

Le Maire,
Jean-Baptiste CAPEL

